



Réunion Conseil Municipal

Jeudi 28 Août 2015

Compte Rendu de Séance

Présents : 8

Excusés : 3, Michel JEANNOT, Damien TROUILLOT, Julien HENRIOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

I – Le point sur les travaux d'investissement 2015 et pointage des dépenses

Le Maire expose le bilan des travaux d'investissement 2015, prévus sur le territoire communal :

- Réfection de « la rue de la Mare ». Les travaux sont terminés, réceptionnés et facturés, payés. Les demandes de versement des subventions afférentes, à savoir : DETR = 10 179.00 € et Réserve Parlementaire = 8 000.00 €, sont en attente de régularisation.
- Travaux d'assainissement sur le lot n° 3, sont également terminés.

Travaux assainissement : Devis initial = 10 235.10 € HT, soit un TTC de 12 282.12 €

Facture = 8 523.24 € HT, soit un TTC de 10 227.88 €

- Travaux complémentaires, réalisés par la même entreprise. Les factures des ces diverses opérations sont en possession du Maire et se déclinent comme suit :

Travaux de branchement au réseau collectif d'assainissement
(Propriétés de MM. MANCHON Joseph et TROUILLOT Jacky)

Facture = 1 791.84 € HT, soit un TTC de 2 150.20 €

Déplacement compteur d'eau courante de M. HENRIOT Pascal

Facture = 650.00 € HT, soit 780.00 €

- Travaux de mise en conformité des locaux communaux :

Ces travaux ont nécessité l'intervention de 2 entreprises :

Entreprise Menuiserie TROUILLOT Pascal, Facture = 2 749.00 €, soit un TTC de 3 023.90 €

Entreprise Électricité TOUSSEUL Olivier, Facture = 2 101.38 € soit un TTC de 2 521.66 €

II – Contrat assurance des bâtiments communaux

Le Maire présente au conseil municipal le résultat des négociations initiées avec « GROUPAMA », actuel assureur des locaux communaux. La proposition de cet organisme :

Montant dû annuellement (ancien contrat) = 3 204.12 € réglé en janvier 2015 pour l'année

Montant dû annuellement (Contrat renégocié) = 1 789.00 € différentiel de 589.95 € remboursé le 12/10/2015

Le conseil est invité à délibérer :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

III – Questions diverses

Dossier facturation des « NAP » (Nouvelles Activités Pédagogiques)

Déjà évoqué, lors de la dernière séance, le Maire propose :

- Option n° 1 : Participation des Parents à 100% des frais facturés
- Option n° 2 : Participation des Parents à 50% des frais facturés

Après en avoir débattu, le conseil municipal

Décide d'appliquer la participation des Parents à 100% pour le règlement des « NAP ».

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, et l'autorise à informer les Parents d'élèves concernés de cette décision.

Rentrée des classes : Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes décisions prises par les Élus des communes composant le RPI, dans le cadre de la rentrée scolaire 2015-2016.

- Nomination d'un enseignant sur le poste de Pont Les Moulins (27/08/2015 – Commission Éducation Nationale)
- Remplacement de l'accompagnatrice dans le bus des maternelles
- Nomination d'un agent d'animation, chargé de la surveillance des enfants dans la cour de l'école de Pont Les Moulins. (de 8h05 à 8h20, arrivée de l'enseignant).
- Maintien de l'emploi (mission temporaire), ATSEM sur la classe de Pont Les Moulins, avec possibilité de rupture de contrat dès que la situation sera jugée satisfaisante.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures